

## CONTRAT DE FORMATION CERTIFICAT RESTREINT DE RADIOTELEPHONISTE

|   |   |
|---|---|
| <b>Entre :</b><br><br><b>La Baule Yacht School</b><br>16 rue Georges Menieux 44300 Nantes<br>(811 426 055 RCS)<br>Agrément Permis bateau : n°044041/2020<br><br>Représenté par Monsieur Christian GOUT,<br><br>agissant en qualité d'exploitant d'un<br>établissement de formation à la plaisance<br><br>dénommé ci-dessous « l'établissement » ; | <b>Et :</b><br><br>Nom :<br><br>Prénom :<br><br>Date de naissance :<br>Lieux de naissance :<br>N° du département :<br>Adresse :<br><br>Code postale :<br>Ville :<br><br>N° de téléphone :<br>Adresse courriel :<br><br>dénommé ci-dessous « le candidat » ;<br>Représenté le cas-échéant par son représentant légal :<br><br>Nom :<br><br>Prénom :<br><br>N° de téléphone :<br>Adresse courriel : |
|---|---|

Il est convenu ce qui suit :

### Article 1 : Objet du contrat

L'objectif de la formation théorique est d'amener le candidat au niveau requis afin qu'il puisse être présenté à l'épreuve du CRR.

### Article 2 : DESCRIPTION DE LA FORMATION ET PROGRAMME

2.1- L'établissement délivre une formation conforme aux objectifs contenus dans les directives fixées par l'ANFR.  
2.2 - L'établissement effectuera une formation théorique en salle de 3h. Ce volume de formation prévu est susceptible d'être révisé par la suite, d'un commun accord entre les parties et notamment dans le cas où l'évolution des acquisitions pédagogiques du candidat serait insuffisante par rapport au niveau requis par l'autorité administrative.  
2.3 - L'établissement atteste que le ou les formateurs désignés ci-dessous ont été déclaré auprès de l'autorité administrative et qu'ils sont titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité correspondant au permis enseigné :  
GOUT Christian N° d'agrément : 23055 Permis Côtier, Hauturier et Fluvial  
GOUT Jean-Marie N° d'agrément : 24403 Permis Côtier  
2.4 - Le candidat s'engage à respecter les prescriptions pédagogiques et le calendrier de formation.  
2.5 - Le candidat est tenu de respecter scrupuleusement les instructions délivrées par l'établissement ou ses représentants, en ce qui concerne notamment la sécurité et le déroulement des cours (horaires, respect des autres candidats, etc ...).  
2.6 - L'établissement de formation ne pourra être tenu pour responsable des casses, pertes ou vols de matériels personnels des candidats, dans les locaux de formation ou à l'extérieur, en particulier sur le parking.  
2.7 - Toute leçon ou cours non décommandé par le candidat au moins 48 heures ouvrables à l'avance sera du et facturé, et ne sera pas reporté, ni ne donnera lieu à remboursement, sauf cas de force majeure dûment justifié. Cette même règle s'applique dans le cas d'une formation globale par forfait ou stage.  
L'établissement d'enseignement se réserve la possibilité d'annuler des cours ou leçons sans préavis en cas de force majeure. Dans tous ces cas, les leçons déjà réglées donneront lieu à un report.

### Article 3 : Formalité d'inscription

Le candidat est avisé par l'établissement de la liste des documents à fournir pour constituer son dossier d'examen (voir au recto du contrat).

### Article 4 : Démarche administrative et inscription aux examens

Le candidat se charge directement de son inscription à l'examen du CRR, auprès de l'ANFR, directement sur le site internet via le lien : <https://examen-crr.anfr.fr/>

### Article 5 : Coût de la formation, prestations et conditions de paiement

5.1 - Le détail des tarifs convenus et les échéances de règlement sont définis au recto du contrat.  
5.2 - Le candidat est tenu de régler à l'établissement les sommes dues, conformément au mode de règlement défini à l'article 5.1. Tout défaut de règlement des sommes dues à échéance peut autoriser l'établissement à rompre le présent contrat.

### Article 6 : Résiliation ou suspension du contrat

6.1 - Le présent contrat est conclu pour une durée maximale de 12 mois (compris la formation théorique et pratique), à compter de la date de signature ; passés ce délais, le contrat sera résilié de plein droit.  
Toutefois, le contrat pourra être suspendu, pour motif légitime ou d'un commun accord, pour une durée de 3 mois, au-delà il sera résilié de plein droit.  
6.2 - Le contrat peut-être résilié à tout moment par l'établissement si le comportement du candidat est contraire à l'article 2.6 du présent contrat. Dans ce cas l'intégralité des versements effectués par le candidat seront conservés par l'établissement.  
6.3 - En cas de rupture pour cas de force majeure de la part du candidat ou de l'établissement, la somme due sera calculée à partir des tarifs unitaires en vigueur de chaque prestation. Dans tous les autres cas, l'intégralité du coût de la formation est du.

### Article 7 : Litiges

Pour toutes contestations relatives au présent contrat, seul le tribunal de Saint Nazaire est compétent.

**FORMATION AU PERMIS COTIER**

**DÉTAILS DES TARIFS**

Les prestations de formation prévues par le présent contrat seront effectuées selon la tarification qui inclus les prestations suivantes :

Frais de dossier, 3h de cours en salle, accès à des tests et cours en ligne, livre de cours (à imprimer)

| <b>Formule</b>            | <b>Tarif</b> |
|---------------------------|--------------|
| <b>CRR classique</b>      | <b>120 €</b> |
| <b>CRR pack plaisance</b> | <b>60 €</b>  |

**MODALITÉS DE PAIEMENT**

Le paiement (virement bancaire, chèque ou espèces) devra s'effectuer avec l'envoi du contrat candidat :

- soit au comptant en un seul versement, montant : réglé le :

- soit échelonné selon l'échéancier suivant :

50 € d'acompte réglé le :

le solde à régler au plus tard lors du premier cours de code  
solde de : réglé le :

Fait à ..... le .....

*en 1 exemplaire, gardé par l'établissement.*

Pour l'établissement,  
« lu et approuvé »

Le Candidat,  
« lu et approuvé »

Le représentant légal,  
« lu et approuvé »



**DOSSIER D'INSCRIPTION**

N° candidat :

Nom :

**FORMATION AU CERTIFICAT RESTREINT DE RADIOTELEPHONISTE**

Le dossier d'inscription au cours est à renvoyer à La Baule Yacht School par e-mail à [christian@labauleyachtschool.com](mailto:christian@labauleyachtschool.com) :

|  |  |
|--|--|
|  | Contrat de formation remplis et signé                            |
|  | Règlement de la formation (virement bancaire, chèque ou espèces) |

Les documents pour s'inscrire en ligne, à l'examen du CRR, via le site de l'ANFR, suivre le lien : <https://examen-crr.anfr.fr/>

|  |  |
|--|--|
|  | 1 photo d'identité scanner ATTENTION FORMAT PHOTO OFFICIEL |
|  | pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) |
|  | 78 € à régler en ligne par C.B                             |

**Date de cours de code (voir l'agenda sur le site [labauleyachtschool.com](http://labauleyachtschool.com))**

le            /            /            de            à

cours théorique envoyé

admis